

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19/11/2015 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

**Présidé par :** Jacques NIVON, Maire

**Secrétaire de séance :** Marie France CORREARD

**PRESENTS:** Jacques NIVON  
Jean François FAURE  
Marie France CORREARD  
Marie BODY  
Emile MALLET  
Daniel GRANDIN  
Fabrice ARNAUD  
Bernard DUCROS  
Ernst LOPES CARDOZO  
Gérard NELH

## **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE :**

Le compte rendu de la réunion du 05/10/2015 est approuvé à l'unanimité.

## **1 – CONVENTION « GYPAETE BARBU » :**

Le Président de l'association Vautours en Baronnie a demandé à rajouter une phrase au paragraphe des engagements de la Commune. Le Conseil a donné son accord sur le document présenté par Aurélie Carod lors de la réunion du 05 Octobre dernier et estime qu'il n'y a pas lieu de rajouter quelque chose. Le document est donc à reprendre avant signature définitive.

## **2 – DISPOSITIFS DE RALENTISSEMENT AUX ENTREES DU VILLAGE:**

Jean François présente les différents dispositifs qui peuvent être mis en place pour faire ralentir les automobilistes dans la traversée du Village. La route étant départementale, l'avis du service des routes du département a dû être demandé. Mrs Rinck et Gourdol sont venus sur place et ont conseillé de mettre en place gratuitement un dispositif de mesure des vitesses des véhicules traversant le village. L'analyse de ces données permettra d'orienter le choix du ou des systèmes à mettre en œuvre.

## **3 – MISE A JOUR DES CIMETIERES:**

Il devient nécessaire de mettre à jour les emplacements dans les trois cimetières communaux. La première opération consiste à établir un plan exact des emplacements existants. Ce travail doit être fait par un topographe et coûte environ 1000 € HT. Le Conseil donne son accord pour lancer ce travail.

## **4 – SCHEMA DEPARTEMENTAL COOPERATION INTERCOMMUNALE:**

Le Préfet de la Drôme a présenté le 6 Octobre dernier sa proposition pour le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Pour notre territoire, sans surprise, notre nouvelle communauté de Communes sera la fusion de 4 structures existantes : la CCVE (Nyons), la CCPB (Buis les Baronnie), la CCHB (Séderon) et la CCPR (Rémuzat). Notre nouvelle communauté de Communes sera composée de 67 Communes et de 20775 habitants. Les Communes doivent délibérer sur cette proposition du Préfet. Le Maire fait procéder au vote : 9 voix pour et 1 contre.

## **5 – CONVENTION ACCA/ COMMUNE (ENS):**

Le Conseil du 12 mars dernier avait donné son accord sur le versement annuel de 2500 € par l'ACCA dans le cadre du rachat par la Commune d'une partie de la propriété Corréard. Il restait à rédiger la convention. Le Maire en donne lecture. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **6 – CARTE COMMUNALE:**

Le dossier complet de la carte communale a été adressé à tous les Conseillers afin que chacun puisse en connaître le contenu et éventuellement demander des éclaircissements sur ce dossier. Aucune question n'est posée sauf Jacques qui a relevé des incohérences et qui a demandé à Mme Marino de reprendre quelques pages du dossier. Le Conseil demande de repousser la décision en attendant de recevoir les documents rectifiés. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

## **7- CONVENTION AVEC LES CANTINES DE REMUZAT ET LA MOTTE :**

Le Conseil donne son accord pour reconduire les conventions qui avaient été passées l'an dernier avec les cantines de Rémuzat et de la Motte Chalancon. La Commune prend en charge 2.10 € par repas pris les enfants de Villeperdrix scolarisés dans ces Communes.

## **8 - DECISION MODIFICATIVE POUR DISSOLUTION DU SIE DE REMUZAT :**

Le syndicat d'énergie de Rémuzat a été dissous en 2014 par arrêté préfectoral. Le solde positif a été réparti entre les Communes qui le composaient. Il est donc nécessaire de modifier notre budget cible pour l'année 2015. 30.13 € doivent être ajoutés à l'excédent d'investissement et 1094.27 € à l'excédent de fonctionnement. Le Conseil donne son accord.

## **10 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL :**

Pour permettre à Cécile de changer d'échelon, point important pour sa fin de carrière, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe qu'elle occupe actuellement et de le remplacer par un poste d'adjoint administratif principal. A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

## **11- MISE A JOUR PROPRIETE GAMET :**

Mr Gamet, propriétaire au village de bâtiments situés sur les parcelles E 471, E 696 et E 728, est sur le point de vendre sa propriété. Le notaire chargé de la transaction demande à ce que le bâtiment situé sur la parcelle E 471 soit mis à jour. Pour cela, il est nécessaire que la commune cède quelques m<sup>2</sup> sur la partie Nord-Ouest de la parcelle E 475 ainsi qu'une partie correspondant à l'auvent d'entrée située aujourd'hui sur la voirie communale. Le Conseil donne son accord en précisant que les frais induits seront à charge des demandeurs.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Adressage : Jacques a transmis les premiers travaux de Boris Ledreau, chargé de mission auprès de la CCPR, pour la mise en place de l'adressage désormais imposé par ADN. Il est décidé de faire une réunion de travail le Mardi 1<sup>er</sup> Décembre pour avancer sur ce sujet. Elle se déroulera en présence de Boris.
- Question posée par Ernst sur le Budget : Il est trop tôt pour aborder le budget 2016. Il faut attendre le compte administratif et le retour des demandes de subvention.
- Bernard fait part des difficultés de l'Association d' Animation Sociale du Haut Nyonsais. Elle recherche de nouveaux adhérents pour renouveler le Conseil d'administration car son avenir est incertain. Il diffuse une affiche